



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 28417

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la "mastérisation" des enseignants et la disparition possible des IUFM. Les informations qui ont été communiquées lors du Conseil des ministres, le 2 juillet dernier, confirment la volonté gouvernementale de mettre en oeuvre cette réforme dans la précipitation absolue ce qui ne manquerait pas d'engendrer des conséquences désastreuses. Sous la pression et dans une atmosphère de grande fébrilité, des universités se mettent à préparer de nouveaux masters censés être opérationnels dès la rentrée. Cette situation place les étudiants qui souhaitent préparer les concours dans une grande incertitude. Ils devront choisir un master pour s'inscrire dès la rentrée 2008 alors que la maquette des concours ne serait pas définie avant la fin du mois de juillet et que, pour nombre d'entre eux, il n'existe pas aujourd'hui de masters adaptés permettant de poursuivre après leur licence. Enseigner est une profession à haute responsabilité qui doit bénéficier d'une reconnaissance sociale et salariale à la hauteur des enjeux. C'est de la formation des enfants qu'il s'agit. C'est l'avenir de l'école qui est en jeu. Avec le personnel concerné, les parents d'élèves, il appelle à organiser des états généraux de la formation dès la rentrée, en relation étroite avec les organisations syndicales et les associations. C'est pourquoi il lui demande de prendre en compte cette proposition et ce qu'elle compte faire pour la mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année 2008. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mis en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28417

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6485

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9779